



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 4 juillet 2013
N° 697

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, a reçu du Président du Comité Consultatif du Secteur Financier le nouveau rapport de l'Observatoire des Tarifs Bancaires

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, a reçu du Président du Comité Consultatif du Secteur Financier le nouveau rapport de l'Observatoire des Tarifs Bancaires.

L'Observatoire des Tarifs Bancaires regroupe des représentants des banques et des représentants des associations de consommateurs ainsi que des experts de la Banque de France, des instituts d'émission des départements et territoires d'Outre-mer, de la direction générale du Trésor et de l'INSEE. Le rapport 2013 fait notamment apparaître une évolution modérée, à la hausse comme à la baisse, des tarifs de l'Extrait standard, c'est-à-dire des dix tarifs qui figurent en tête de chacune des plaquettes tarifaires et des sites internet des banques. Ce rapport constate également un développement des lignes de frais de tenue de compte et un recul de la gratuité en la matière.

Sur la base de ce constat, Pierre MOSCOVICI a demandé à ce que le CCSF examine l'ajout de ce type de frais dans l'Extrait standard des tarifs pour une meilleure information des consommateurs et un jeu plus efficace de la concurrence.

Pierre MOSCOVICI rappelle à cette occasion l'ensemble des mesures qui figurent dans le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires en matière de frais bancaires. Ce projet de loi prévoit ainsi un plafonnement des commissions d'intervention, prélevées par les banques en cas de dysfonctionnement du compte, ainsi qu'une information préalable des clients avant tout prélèvement de frais pour incident. Le projet de loi prévoit également une normalisation des appellations des différentes lignes tarifaires pour améliorer la transparence, la comparabilité des tarifs et donc la concurrence.

L'Observatoire des Tarifs Bancaires constate également que les gammes de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA) proposées aux clientèles fragiles, voient leur tarif moyen rester stable d'une année sur l'autre, à un niveau de 3,50 € par mois. A cet égard, le projet de loi comporte une obligation pour les banques d'offrir à leurs clients qui connaissent des difficultés et qui multiplient les incidents de leur proposer des services bancaires adaptés et à un coût réduit.

Enfin, Pierre MOSCOVICI rappelle que le projet de loi sur la consommation adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture, comporte une mesure visant à faciliter, pour les consommateurs, le changement de banque. Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances et Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation ont indiqué à cette occasion qu'une réflexion approfondie allait être conduite pour examiner les moyens de renforcer encore la mobilité bancaire et notamment les modalités d'une portabilité des numéros de compte bancaire.

Contact presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Laurent FARY : 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr